

0.2

P PLAN  
L LOCAL  
U URBANISME  
i INTERCOMMUNAL  
**Arize-Lèze**

**DOSSIER D'ARRÊT**

**0\_PROCÉDURE**

0.2.Bilan de la concertation

ARRETE LE  
28/02/2024

APPROUVE LE  
.././....



# SOMMAIRE

<b>1. La concertation dans les PLUi</b>	<b>4</b>
<b>2. la concertation du PLUi Arize Lèze</b>	<b>6</b>
1.1. Les modalités de concertation définies par la délibération du 26 Juin 2019	6
2.1. la concertation mise en oeuvre	7
<b>2</b> <b>3. Les outils de concertation mis en oeuvre</b>	<b>9</b>
3.1. Un logo pour le PLUi	10
3.2. Le site internet d'Arize Lèze : un outil évolutif au service de la population	10
3.3. Information du public par le biais d'articles publiés sur le site internet de la Communauté de communes...	12
3.4. ... et sur le bulletin intercommunal	13
3.5. Information dans la presse locale	15
3.6. Information dans les bulletins municipaux	17
3.7. Organisation des réunions publiques	18
3.8. Les panneaux d'exposition	20
3.9. Les registres de concertation	21
<b>4. Les outils de concertation complémentaires avec les élus et les partenaires</b>	<b>24</b>
4.1. Concertation avec la profession agricole	25
4.2. Concertation avec les communes	27
4.3. Concertation avec les partenaires	36

La délibération du 26 Juin 2019 lance la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur la Communauté de Communes d'Arize-Leze. Cette délibération définit les modalités de concertation de la population que la collectivité souhaite mettre en oeuvre tout au long de l'élaboration du projet de PLUi.

La concertation a été réalisée durant toute la procédure par la mise en oeuvre de plusieurs outils de concertation qui ont marqué les différentes phases de l'élaboration du PLUi. Afin de construire un projet le plus partagé possible avec l'ensemble des acteurs du territoire, des temps d'échanges et de débats ont été organisés.

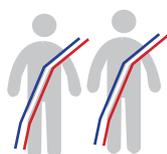
Le présent document présente le bilan de la concertation qui s'organise de la manière suivante:

- dans un premier temps, les principes de la concertation sont rappelés,
- dans un second temps, les modalités de concertation définies pour le PLUi sont présentées,
- la troisième partie expose les outils d'information et de concertation qui ont été mis en place tout au long de la procédure, et en tire le bilan, afin d'illustrer comment la concertation a permis d'alimenter le projet de PLUi,

et pour chacun des outils exposés, la façon dont ceux-ci ont permis de faire évoluer le document et en quelle mesure.

Enfin, en annexe, les comptes rendus des différentes réunions publiques sont disponibles.

## LES ACTEURS QUI ONT PARTICIPE AU PROJET DE TERRITOIRE



### Les élus



### Les Personnes Publiques Associées

- CAUE de l'Ariège
- PETR de l'Ariège
- SMIVAL
- SMDEA
- SCoT de la Vallée de l'Ariège
- Conseil Départemental de l'Ariège
- CCI de l'Ariège
- DDT de l'Ariège
- UDAP de l'Ariège
- SPEHA
- Chambre de l'Agriculture de l'Ariège



### Les acteurs clés liés à l'habitat, l'environnement, l'économie...

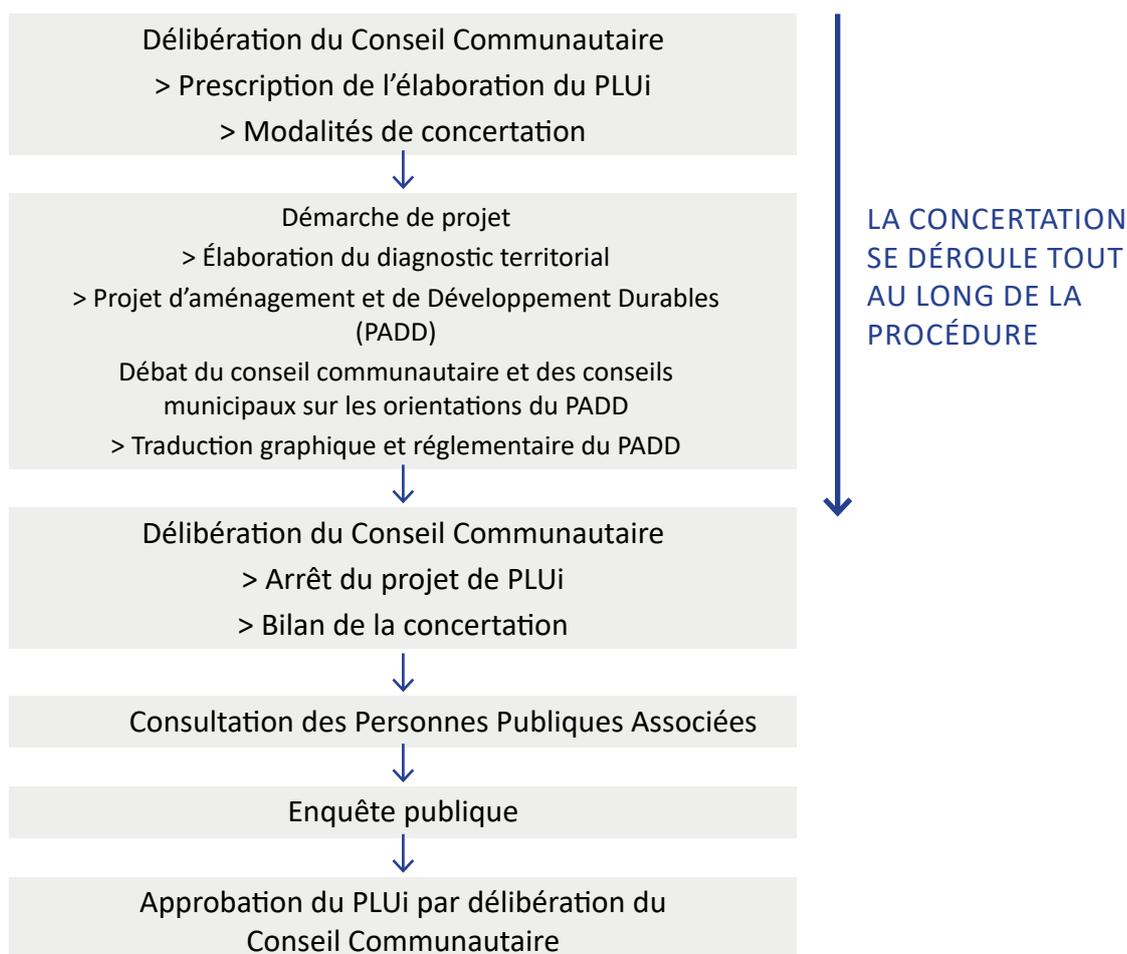
- Agriculteurs
- Associations



### Les habitants

# 1. LA CONCERTATION DANS LES PLUI

L'article L123-6 du Code de l'Urbanisme indique que «le plan local d'urbanisme est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de l'établissement public de coopération intercommunale lorsqu'il est doté de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, en collaboration avec les communes membres.». La procédure d'élaboration du PLUi est la suivante :



Tout au long du processus d'élaboration du PLUi, la concertation prend des formes variées : réunions publiques, expositions, ateliers participatifs ... Ces outils de concertation ont différents objectifs visant à enrichir le projet du PLUi.

Deux étapes clés du processus restent à distinguer en terme de concertation :

- » Un bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLUi. Celui-ci doit être réalisé et délibéré par le conseil communautaire
- » Le projet de PLUi arrêté est soumis à enquête publique, à l'issue de la consultation des Personnes Publiques Associées

L'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme prévoit que « *La délibération qui prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et précise les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation, conformément à l'article L. 300-2, est notifiée au préfet, au président du conseil régional, au président du conseil départemental et, le cas échéant, au président de l'établissement public prévu à l'article L. 122-4, ainsi qu'au président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains et, si ce n'est pas la même personne, à celui de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de programme local de l'habitat dont la commune est membre et aux représentants des organismes mentionnés à l'article L. 121-4.*»

L'article L300-2 du Code de l'Urbanisme précise que la concertation associe, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Les modalités de cette concertation sont définies dans la délibération prescrivant le PLUi et doivent « permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente ». À l'issue de la concertation, le conseil communautaire en arrête le bilan.

# 2. LA CONCERTATION DU PLUI ARIZE LEZE

## LES MODALITÉS DE CONCERTATION DÉFINIES PAR LA DÉLIBÉRATION DU 26 JUIN 2019

Lors de la délibération du 26 Juin 2019, le conseil de la Communauté de communes d'Arize-Lèze a voté les modalités de la concertation qu'il souhaitait mettre en œuvre tout au long de l'élaboration du projet de PLUi et qui permettent d'atteindre les objectifs poursuivis par ce document d'urbanisme.

Les modalités souhaitées sont les suivantes :

- Affichage du calendrier d'élaboration du PLUi dans les mairies et au siège de la communauté de communes
- Développement et mise à jour permanente d'une partie dédiée au PLUi sur le site internet de la Communauté de Communes
- Présentation de l'avancement du dossier sous forme d'articles, notamment dans le journal intercommunal
- Mise en place d'une exposition présentant les résultats des études et les orientations retenues pour le territoire
- Mise à disposition au public de registres où toutes les observations pourront être consignées, au siège de la Communauté de Communes, dans les 27 mairies et sur le site internet
- Réponses apportées à chacune des observations ou remarques inscrites dans ces registres dans le bilan de la concertation qui sera mis à disposition sur le site internet et, sous la forme papier, au siège de la Communauté de Communes avant d'être versé au dossier d'enquête publique
- Organisation, en phase de travail sur la définition du projet de territoire, et en amont de l'arrêt de projet, de réunions publiques sur chacun des secteurs définis autour des 4 bourgs centres du territoire (Daumazan-sur-Arize, Le Fossat, Le Mas-d'Azil, Lézat-sur-Leze)
- Réalisation d'un dossier de synthèse des différentes études qui sera diffusé via ce site internet
- Mise en ligne du dossier d'enquête publique dès que possible sur internet

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 26 JUIN 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six juin à dix huit heures, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la nouvelle communauté, sous la présidence de Monsieur PANIFOUS Laurent

Date de convocation : 15/06/2019  
Nombre de membres au bureau : 47  
Nombre de membres présents : 44  
Jours pour : 48 (15/06/2019 - 17/06/2019)  
Membres : 0  
Absents : 3

**Étaient présents :** VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Arizat), ANTONINI Dominique (La Bastide de Besplas), DE SAINT-BLANQUAT Gilles (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), HORTOLA Jacques, PORTA Christian (Garric-Bayle), MOREAU Rosine (Castères), MOROT Christian (Castex), VIE Jean-François, BERGE Rémi, SIRGANT Thierry (Daumazan sur Arize), BUFTA Roger (Dourfort), BUSATO Philippe (Cormes), PANIFOUS Laurent, ARNAUD Véronique (Le Fossat), COURNEIL Jean-Claude, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, MOUSTY Monique, GILAMA Marie (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Roland, DOUSSIET Claude (Le Mas d'Azil), DESCLUS Lyiane (Mars), RIMEAU Olivier (Monepelle), RAUFASTE Lilian (Montfils), RESPAUD Fannie (Palmas), MILHORAT Laurent (Sabarat), BOY Francis, TEYSSEYRE Agnès (Saint-Ybars), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

**Étaient absents :** GROS Christian (Le Fossat), LLUIS Claude (Lézat sur Lèze), FRANQUINE Paul (Sainte-Suzanne)  
**Étaient excusés :** COURRET Jean-Luc (Carric-Bayle), BERGE Jean-Pierre (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Sabre), HUART Valérie (Lanoux), GRANDET Véronique, BLANDINIERES Lydia, RIVES Jean-Claude (Lézat sur Lèze), POUECH Jean-Marc (Le Mas d'Azil), CAUHAPE Jean-Louis (Steunas), SAINT-GERMAIN Pascal (Theure sur Arize)  
**Excusés :** COURRET Jean-Luc à PORTA Christian, BERGE Jean-Pierre à ARNAUD Véronique, GRANDET Véronique à LABORDE Jean, BLANDINIERES Lydia à SACILOTTO Claudine, RIVES Jean-Claude à MOUSTY Monique, POUECH Jean-Marc à BERDOU Raymond

**Objet :**  
**DÉLIBÉRATION PRÉSCRIVANT LA RÉVISION DU PLUI DÉFINISSANT LES OBJECTIFS POURSUIVIS ET FIXANT LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION**  
2019-52

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-31, L.153-32 et L.163-2 ;

Vu le PLUi approuvé le 12 mai 2015 modifié le 27 septembre 2018 ;

Vu la conférence intercommunale qui a été tenue le jeudi 16 mai 2019 et qui a permis d'arrêter les modalités de la collaboration entre l'EPCI et les communes ;

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Arize-Lèze présente les raisons pour lesquelles la révision du PLUI de l'Arize et de son extension à la vallée de la Lèze est rendue nécessaire à savoir :

- répondre à un besoin fort : la révision de multiples documents d'urbanisme sur le territoire afin d'engager une correction, une actualisation et une optimisation des documents ;
- offrir à des communes de la vallée de la Lèze, soumises au Règlement National d'Urbanisme(RNU), l'opportunité de se doter d'un document d'urbanisme ;
- engager une réflexion de l'ensemble des élus communaux sur un projet de territoire, ce qui favorise l'émergence d'une identité communautaire ;
- permettre d'intégrer dans un règlement commun à toutes les communes des dispositions susceptibles de faciliter la résolution de problèmes qui se posent au niveau communautaire et donner une traduction réglementaire aux actions qui émergeront des études en cours ou à venir concernant notamment les bourgs centres, les réserves foncières...;
- faire cesser une situation anormale dans laquelle la Communauté de Communes, du fait de sa compétence, finance et gère les modifications de documents d'urbanisme communaux dont le champ d'action est strictement communal ;

Extrait de la délibération de prescription du PLUI

# LES OUTILS DE CONCERTATION MIS EN ŒUVRE

Les moyens de concertation souhaités par le conseil communautaire ont été appliqués, mais ont été également complétés par des réunions et des ateliers de concertation qui ont permis de nourrir l'élaboration du PLUi dans chaque phase. Voici les étapes clefs qui ont permis de construire de manière collective le projet de territoire :

## 0. LE LANCEMENT DE LA DEMARCHE

JUIN 2019

- ▶ Registre de concertation
- ▶ Création d'un page internet et d'une adresse mail dédiée au PLUI
- ▶ Article de lancement

## 1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

JUIN 2019

### COMMUNICATION

- ▶ Publication dans le magazine intercommunal
- ▶ Panneaux d'exposition

### ÉCHANGES ET RÉUNIONS

- ▶ Questionnaire à destination des agriculteurs
- ▶ Cahiers communaux (questionnaires à destination des élus)
- ▶ Atelier speed-dating
- ▶ 2 Ateliers conversations du territoire

## 2. PROJET D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

AOÛT 2021

### COMMUNICATION

- ▶ Affiches A3
- ▶ Informations sur les réunions publiques

### ÉCHANGES ET RÉUNIONS

- ▶ 5 Ateliers sur le PADD
- ▶ Réunion PPA
- ▶ 4 Réunions publiques

### 3.PHASE RÉGLEMENTAIRE

JUIN 2022

#### COMMUNICATION

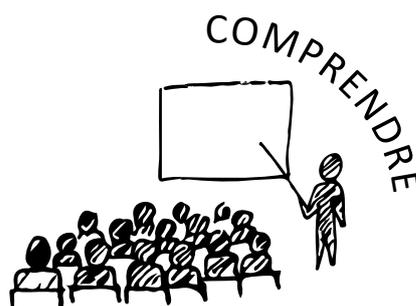
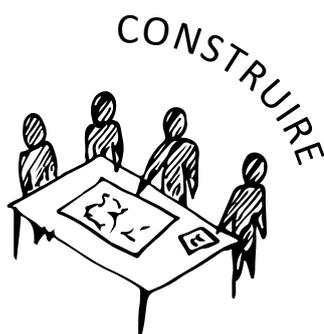
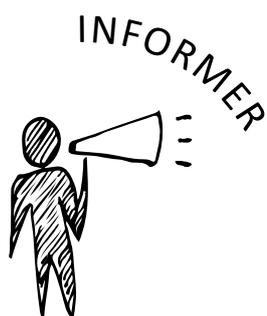
- ▶ Ouverture de la plateforme collaborative 'ICI'

#### ECHANGES ET REUNIONS

- ▶ Ateliers OAP
- ▶ 2 \* 4 Ateliers Règlements
- ▶ Rencontres communales individuelles
- ▶ 3 Réunions PPA
- ▶ 4 Réunions publiques

# 3. LES OUTILS DE CONCERTATION MIS EN OEUVRE

Dans le cadre du respect de la délibération définissant les modalités de concertation, des outils d'information et de concertation ont été mis en oeuvre, afin de permettre à l'ensemble de la population d'exprimer ses remarques, observations sur le projet et de prendre connaissance de l'avancement du dossier et des pièces dont il est composé.



Dans le cadre du respect de la délibération définissant les modalités de concertation, des outils d'information et de concertation ont été mis en œuvre, afin de permettre à l'ensemble de la population d'exprimer ses remarques et observations sur le projet et de prendre connaissance de l'avancement du dossier et des pièces dont il est composé.

## 3.1 Un Logo pour le PLUi

Une charte graphique a été choisie pour représenter le démarche de PLUi. Cet outil de visualisation permet à chacun d'identifier plus facilement ce qui relève de la démarche.



**BILAN** : La création d'un Logo spécifique au PLUi permet de faciliter la communication autour du projet.

## 3.2 Le site internet d'Arize Lèze : un outil évolutif au service de la population

Dès la prescription du PLUi, une information sur le site internet de la Communauté de Communes Arize Lèze a été publiée.

Dès lors, une page dédiée dans l'onglet URBANISME/ ELABORATION EN COURS- PLUI ARIZE LEZE, a été créée.

Cette page a été alimentée au fur et à mesure de la démarche, enrichie par des documents de présentation, des éléments de calendrier, des modalités de concertation, des documents de travail mis à disposition...



La population peut également consulter librement les livrables concernant le document d'urbanisme. Cela permet :

- » D'informer la population de la démarche d'élaboration du PLUi
- » D'informer la population de l'avancée du PLUi ainsi que les prochaines étapes
- » D'informer la population sur la contribution qu'elle peut apporter et de quelle manière
- » De mettre à disposition du public les documents relatifs au PLUi (Délibération, projet de PADD, diagnostic agricole, diagnostic territorial, PADD ...).

Un formulaire d'observation est également disponible sur cette page afin de faire remonter ces remarques et doléances sur l'élaboration du PLUi.

**BILAN** : La rubrique spécifique au PLUi permet à toute heure de s'informer sur la procédure d'élaboration du PLUi.



Accueil > Les services > Urbanisme > Elaboration en cours -PLUI ARIZE LEZE > Formulaire d'observations

## FORMULAIRE D'OBSERVATIONS

Vous avez une demande d'information sur l'élaboration du PLUi ? Des propositions pour venir enrichir ce document ? Vous pouvez les adresser à la Communauté de Communes via le formulaire ci-dessous :

Votre NOM

Votre Prénom

# 3.3 Information du public par le biais d'articles publiés sur le site internet de la Communauté de Communes...

Aux différents étapes d'avancement du PLUi, des articles ont été publiés sur le site internet afin d'informer le public, permettant ainsi :

- » De faire comprendre le PLUi aux habitants ainsi que les pièces constitutives du document,
- » D'informer le public sur les modalités de concertation,
- » D'informer la population sur les réunions publiques (exemples ci-après).

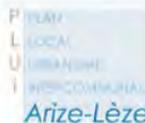
Accueil > Les services > Urbanisme > Elaboration en cours -PLUI ARIZE LEZE > P.L.U.I ARIZE LEZE

## P.L.U.I ARIZE LEZE

Cette procédure va permettre notamment la correction, l'actualisation ou l'optimisation des documents d'urbanisme en vigueur actuellement et d'en doter les communes aujourd'hui soumises au Règlement National d'Urbanisme.

La délivrance des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme reste sous la responsabilité des maires des communes.

Dans le cadre de la concertation, les citoyens sont associés à la démarche afin de réfléchir aux localisations les plus pertinentes pour installer de nouvelles zones à urbaniser, développer des zones d'activités, implanter des cheminements doux, préserver l'environnement, les paysages, le patrimoine local et les surfaces nécessaires à l'activité agricole ...



## AVIS D'INFORMATION AU PUBLIC

### CONCERTATION SUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARIZE LEZE

Par délibération communautaire du 26 juin 2019, les 27 communes de la Communauté de Communes Arize-Lèze se sont engagées dans l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme

Par délibération du Conseil Communautaire, le futur PLUi vise à répondre à quatre grands principes, qui seront déclinés dans le travail à suivre :

- Permettre un développement urbain maîtrisé et respectueux des spécificités agricoles, paysagères et culturelles du territoire, et du maintien de la biodiversité et des espaces naturels
- Prendre en compte l'urgence climatique et le respect de l'environnement
- Orienter le développement du territoire de façon équilibrée entre l'urbain et le rural en définissant des grands projets d'équipements et de services afin d'établir un maillage du territoire au bénéfice de la population et du tourisme de séjour
- Mettre en valeur et réhabiliter un patrimoine riche et diversifié

### Modalités de concertation

Pour la Communauté de Communes et ses élus, un PLUi construit en concertation avec les habitants du territoire. A ce titre, il a été fait le choix d'aller plus loin dans la collaboration et la concertation avec les acteurs du territoire :

- L'organisation de 12 réunions publiques au lieu d'une seule, à différentes étapes et en différents lieux du territoire afin de donner la parole à tous.
- La mise en place de registres et formulaires concertation où donner son opinion, où formuler ses requêtes.



# 3.4 ... et sur le bulletin intercommunal

L'information à la population est également passée par la parution d'articles dans le magazine «Infos Arize-Lèze» qui permet de suivre l'actualité de la Communauté de Communes.

Ces derniers ont permis :

- » D'informer du lancement de la procédure
- » D'informer de l'avancement du PLUi-D
- » D'informer de la tenue des réunions publiques

**BILAN :** Le bulletin communautaire est envoyé à chaque foyer du territoire, ainsi chaque ménage a pu prendre connaissance des éléments concernant l'élaboration du PLUi.

Infos Arize-Lèze, *Dossier Spécial Urbanisme Habitat*, Décembre 2022

Infos Arize-Lèze, *Démarrage du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal*, Novembre 2020

## URBANISME

### Démarrage du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Un projet d'aménagement et de développement pour 15 ans

UN EQUILIBRE ENTRE L'URBAIN ET LE RURAL

Préparé fin juin 2019, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal vient d'être engagée à l'échelle du territoire Arize-Lèze.

Le Bureau d'étude toulousain CITTANOVA a été choisi pour conduire cette opération au regard de ses nombreuses expériences en la matière et de la qualité des prestations proposées.

Le PLUi est un document de planification et d'urbanisme réglementaire, réalisé à l'échelle Arize-Lèze. Il analyse le fonctionnement du territoire, identifie ses enjeux pour construire un projet territorial d'aménagement et de développement, à l'horizon des 10-15 prochaines années. Ce projet se traduira notamment au travers de règles d'utilisation et d'occupation du sol qui s'appliqueront lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, de construire, déclarations préalables...).

L'élaboration de ce PLUi représente l'opportunité de construire un projet de territoire à 27, dans le but de favoriser l'émergence d'une identité communautaire et de chercher à faciliter la résolution des problèmes intercommunaux et communaux.

Ce PLUi permettra notamment de traduire les études en cours et à venir comme par exemple l'ORT sur les communes « bosgs centres ». L'identification de réserves foncières, les modalités de développement de nouveaux emplois, la préservation du riche patrimoine territorial des deux vallées.

Laurent MILHORAT, Vice-Président en charge de l'urbanisme et de l'habitat

**LES OBJECTIFS DU PLUi**

L'élaboration du nouveau document commun vise à répondre à quatre grands principes :

- orienter le développement du territoire de façon équilibrée entre l'urbain et le rural en définissant des grands projets d'équipements et de services afin d'établir un maillage du territoire au bénéfice de la population et du tourisme de séjour ;
- permettre un développement urbain maîtrisé et respectueux des spécificités agricoles, paysagères et culturelles du territoire, ainsi qu'un maintien de la biodiversité et des espaces naturels ;
- mettre en valeur et réhabiliter un patrimoine riche et diversifié ;
- prendre en compte l'urgence climatique et le respect de l'environnement.



### PLUi : LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT D'ARIZE-LÈZE POUR LES 15 ANNÉES À VENIR

Construire un projet de territoire à 27 pour favoriser l'émergence d'une identité communautaire

**L'ARIZE-LÈZE, C'EST :**

- 27 communes
- 38050 hectares
- 10800 habitants
- 2854 emplois
- 6634 logements

**LE TERRITOIRE**

Arize Lèze en Occitanie | Les 27 communes d'Arize Lèze

DOSSIER SPÉCIAL URBANISME ET HABITAT

infos

### URBANISME

**LE CONTENU DU PLUi**

Le contenu des Plans Locaux d'Urbanisme est régi par le Code de l'Urbanisme. Il est constitué des pièces suivantes :

- Rapport de présentation (dont le Diagnostic)
- Justifie
- PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)
- Cohérence
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Permis de construire et déclaration de travaux
- Conforme
- Règlement et Zonage
- Compatible

Le PLUi descendra le document opposable à toutes les autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager et déclaration préalable) il s'agit d'un document unique que la collectivité pourra faire évoluer au regard de ses besoins.

**LE CALENDRIER D'ÉLABORATION**

- 1 Lancement du PLUi par délibération du Conseil Communautaire et définition des modalités de réalisation
- 2 Diagnostic territorial et analyse de l'état initial de l'environnement
- 3 Plan d'aménagement et de développement durable (PADD)
- 4 Traduction graphique et réglementaire du PADD
- 5 Arrêt du projet de PLUi par délibération du Conseil Communautaire et bilan de l'opération
- 6 Avis des Personnes Publiques Associées (PPA) sur le PLUi arrêté et Enquête Publique
- 7 Approbation du PLUi par délibération du Conseil Communautaire

DOSSIER SPÉCIAL URBANISME ET HABITAT

infos

# LE DIAGNOSTIC : LA PHOTOGRAPHIE DU TERRITOIRE

Etablir l'état des lieux de l'Arize et de la Lèze sur différentes thématiques

**DÉMOGRAPHIE**

**LOGEMENT**

**ÉCONOMIE**

Actifs selon catégorie socio-professionnelle à l'échelle de la CCAL en 2017

1	Employés, 963
2	Professions intermédiaires, 824
3	Cadres, 647
4	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise, 208
5	Agriculteurs, 294
6	Cadres et professions intellectuelles supérieures, 268

**MOBILITÉ**

Déplacements domicile travail

**RISQUES**

**TRAME VERTE ET BLEUE**

DOSSIER SPÉCIAL URBANISME ET HABITAT 8 | infos

# LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

PLUI | Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Qu'est ce qu'un PADD ? (1/4)

**QU'EST CE QUE LE PADD ?**

- > Il exprime le projet politique global d'Arize Lèze à horizon 2035.
- > Il définit les choix en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'économie, de protection de l'environnement...
- > Il constitue la référence et le guide pour la suite de l'élaboration du PLUI et pour ses modifications ultérieures.
- > Il permet de définir une vision à moyen et long terme du territoire en dialogue avec les acteurs et habitants du territoire.

**UN PROJET CO-CONSTRUIT ?**

37 communes adhèrent leur projet de territoire !!

**ARIZE LÈZE EN 2035 ÇA SERA ...**

**VOTRE PROJET DE TERRITOIRE**

**ARIZE LÈZE : UN TERRITOIRE OÙ IL FAIT BON VIVRE À DÉCOUVRIR ET ADOPTER**

- Axe 1 :** Un territoire en évolution constante au service de sa population
- Axe 2 :** Un cadre de vie préservé source d'économie et d'attractivité
- Axe 3 :** Des enjeux à prendre en compte pour garantir un développement durable et harmonieux.

DOSSIER SPÉCIAL URBANISME ET HABITAT 10 | infos

PLUI | Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Axe 1 (2/4)

## AXE 1 : UN TERRITOIRE EN ÉVOLUTION CONSTANTE AU SERVICE DE SA POPULATION

**LES OBJECTIFS QUALITATIFS DE L'AXE 1**

- 1.1. Attirer une vocation d'accueil de population ambitieuse mais raisonnée.
  - Permettre l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire intercommunal.
  - Accompagner la reconquête du parc urbain.
  - Définir une ambition territoriale cohérente et durable.
  - Les Centres : pôles démographiques et économiques principaux.
  - Les Bourg : entités relais des centres répondant aux besoins de quartier.
  - Les Villages : communes rurales de territoire dépendantes des autres composantes de l'armature territoriale ou des pôles linéaristiques.
- 1.2. Diversifier l'offre en logements en faisant aux besoins des habitants.
  - Offrir davantage de modernité dans les lieux denses des villages pour améliorer leur image.
- 1.3. Définir un projet de développement adapté aux enjeux de changement démographique et de santé publique.
  - Intégrer les enjeux de santé publique dans la réflexion d'accueil de nouveaux habitants.
  - Prendre en compte la perméabilité des sols et l'accessibilité des axes structurants.
- 1.4. Offrir un maillage en équipements et services de qualité pour tous.
  - Créer des centres-bourg vivants et accueillants avec des aménagements urbains qualitatifs.
  - Protéger les voiries-chaussées communales pour assurer leur maintien dans les secteurs à enjeu.
  - Maîtriser l'emprise des infrastructures.
- 1.5. Faire de «bon vivre ensemble» une priorité de territoire pour assurer l'intégration des nouvelles populations.
  - Accompagner le développement des maillages sociaux (jeux, patino, ...)
  - Mettre en avant la solidarité de la population en encourageant des actions parrainées de partage et de convivialité.

**LES OBJECTIFS CHIFFRÉS DE L'AXE 1**

+ 1000 HABITANTS

+ 800 LOGEMENTS

Répartis en : 700 logements neufs + 100 en reconquête des logements vacants



infos 11

PLUI | Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Axe 2 (3/4)

## AXE 2 : UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉ SOURCE D'ÉCONOMIE ET D'ATTRACTIVITÉ

**LES OBJECTIFS QUALITATIFS DE L'AXE 2**

- 2.1. Protéger l'agriculture et accompagner son évolution.
  - Protéger l'activité agricole dans toutes ses composantes économiques, culturelles, patrimoniales en limitant l'impact du développement urbain.
  - Faciliter les zones agricoles des documents d'urbanisme en vigueur.
- 2.2. Développer et renforcer les filières économiques du territoire.
  - Encourager le développement d'une économie plurielle et porter une politique volontariste en matière de soutien d'activités.
  - Accompagner la vitalité des fonctions dans le tissu urbain en permettant l'installation d'activités mixtes résidentielles, commerciales avec le caractère résidentiel des lieux.
  - Encourager un aménagement harmonieux et qualitatif des zones d'activités.
  - Les zones d'activités intercommunales.
  - Les sites d'activités économiques.
- 2.3. Préserver et accompagner le développement des activités touristiques et de loisirs.
  - Préserver l'équilibre sur le territoire et le vivre en milieu de bon cadre de vie.
  - Identifier les lieux de tourisme comme des secteurs importants du développement de l'offre touristique et de loisirs.
  - Avoir une réflexion sur l'aménagement des abords des infrastructures.
- 2.4. Conforter l'offre commerciale du territoire.
  - Conforter l'offre et la diversité de commerces.
  - Maîtriser les risques à court et long terme en matière de confort de l'offre de commerces existants.
  - Protéger les voiries-chaussées communales sur les axes structurants.
- 2.5. Renforcer les déplacements de proximité et améliorer l'accessibilité du territoire.
  - Créer des axes vertus le long des axes linéaires de base et d'axe.
  - Améliorer en continu de déplacements de proximité entre les communes.
  - Faciliter et augmenter les possibilités de déplacement par le mode en place d'emplacements réservés.

DOSSIER SPÉCIAL URBANISME ET HABITAT 12 | infos

# 3.5 Information dans la presse locale

La Dépêche, *Le Fossat : un projet du territoire ambitieux*, Septembre 2022

La Dépêche, *Le Mas-d'Azil. Le PADD présenté aux habitants*, Septembre 2022

## Le Fossat : un projet d'aménagement du territoire ambitieux



Une quarantaine d'habitants du territoire participent à l'exposé. DDM

Nos dernières vidéos

Haute-Garonne. Nuisances, délinquance : près de Toulouse, un quartier est devenu un véritable enfer

f X in e

Publié le 30/09/2022 à 05:10

Urbanisme - Aménagement. Le Fossat. Ariège

Correspondant

Pour appréhender au mieux l'avenir, la communauté de communes Arize-Lèze s'arme contre les mauvaises dérives quant à l'aménagement de son territoire. Et le PADD (projet d'aménagement et de développement durable venant en complément du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)) est justement là en garde-fou contre "le tout faire et le n'importe quoi". Laurent Milhorat, maire de Sabarat et par ailleurs vice-président de la communauté de communes en charge de l'urbanisme et de l'habitat, tenait une séance ouverte au public, au Fossat, pour détailler les enjeux futurs.



## Le Mas-d'Azil. Le PADD présenté aux habitants



Des réunions sont programmées, comme ici lors de la première présentation du PADD au Mas-d'Azil.

f X in e

Environnement, Le Mas-d'Azil

Publié le 17/09/2022 à 05:13

La communauté de communes Arize - Lèze est en train d'élaborer son projet d'aménagement et de développement durable (PADD), un élément incontournable du plan local d'urbanisme (PLU). Ce document important est consultable en mairie par tous les citoyens. Des réunions de présentation sont prévues la semaine prochaine (1).

La Dépêche, «*Les lois d'urbanisation sont les mêmes ici qu'à Toulouse*», le plan local d'urbanisme suscite intérêt et méfiance en Arize-Lèze, Décembre 2023

La Dépêche, *Le Fossat. Le plan local d'urbanisme avance bien*, Novembre 2023

Le Fossat. Le plan local d'urbanisme avance bien



La commune du Fossat au centre du canton Arize-Lèze. DDM.

Nos dernières vidéos

Haute-Garonne. Football, Coupe de France : Entraînement de Revel avant le match contre le PSG

f X in e

Politique. Urbanisme - Aménagement. Environnement. Le Fossat

Publié le 15/11/2023 à 05:11

Correspondant

Powered by ETX Studio  
00:00/01:53



"Les lois d'urbanisation sont les mêmes ici qu'à Toulouse", le plan local d'urbanisme suscite intérêt et méfiance en Arize-Lèze



Laurent Milhorat et Lucie Renard précisent que l'ébauche du PLUI s'arrêtera en février 2024. / DDM - M.B.

Écouter cet article

Après un diagnostic qui a permis de recenser les atouts, les contraintes et les potentialités du territoire, ainsi qu'un projet d'aménagement et de développement Durables qui mettaient en lumière les grands objectifs pour le territoire Arize-Lèze à horizon 2035, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est entré dans une phase plus concrète depuis le début de l'année 2023.

## LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL PRÉSENTÉ À LA POPULATION

URBANISME

PUBLIÉ LE 12 DÉCEMBRE 2023



Madame Lucie Renard urbaniste, présente le PLUi en présence Raymond Berdou maire du Mas d'Azil et de Laurent Milhorat, maire de Sabarat et délégué l'urbanisme et à l'habitat à la Comcom Arize / Lèze crédits : GM

L'avancement du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) vient d'être présenté à la population de la communauté de communes.

Après un diagnostic territorial qui recensait les atouts, les contraintes et les potentiels du territoire, et un projet qui mettait en lumière les grands objectifs en matière d'aménagement pour le territoire d'Arize Lèze à horizon 2035, le PLUi est entré dans une phase plus concrète, la traduction réglementaire des orientations inscrites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

La Dépêche, *L'élaboration du plan d'urbanisme intercommunal avance à bon rythme*, Décembre 2023

## Arize Lèze : l'élaboration du plan d'urbanisme intercommunal avance à bon rythme

ABONNÉS



De gauche à droite : Raymond Berdou, Laurent Milhorat et Lucie Renard lors de la réunion publique au Mas-d'Azil/DDM. / DDM

## SUR LES SITES WEB

Site internet de la Communauté de Communes d'Arize-Lèze

### RÉUNIONS PUBLIQUES SUR L'AVANCEMENT DU PLUI ARIZE LÈZE

#### LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) AVANCE A BON RYTHME !

Après un Diagnostic qui recensait les atouts, les contraintes et les potentiels du territoire, et un Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui mettait en lumière les grands objectifs pour l'Arize Lèze à horizon 2035, le PLUi est entré dans une phase plus concrète depuis le début de l'année 2023.

Le plan de Zonage et le règlement d'urbanisme sont en effet en cours de réalisation, et encadreront à terme les constructions possibles sur les 27 communes concernées. Entre espaces naturels, agricoles, ou urbains, de nombreux secteurs seront identifiés, avec des règles différentes.

Quatre réunions publiques d'information sur l'avancement du PLUi sont prévues le :

- Jeudi 30 novembre 2023 : salle des fêtes du Mas d'Azil à 19h00
- Jeudi 7 décembre 2023 : salle des fêtes de Daumazan à 19h00
- Lundi 11 décembre 2023 : salle des fêtes de Lézat sur Lèze à 19h00
- Mercredi 13 décembre 2023 : salle multimédia au Fossat à 19h00



**BILAN** : Les différentes parutions permettent à la population de s'approprier et d'être informé par rapport aux actualités liées au PLUi. La variété des publications : presse, bulletins, site internet a permis d'élargir le public ciblé.

# 3.6 Information dans les bulletins municipaux

Au même titre que les informations sur le site web et le magazine «Infos Arize-Lèze», les communes étaient invitées à transmettre des informations sur l'avancement du PLUi au fur et à mesure, dans leurs bulletins municipaux et/ou sites internet communaux.

Journal de Castex, *Castex : vie citoyenne et de village*, Juillet 2020

**CASTEX : Vie citoyenne et de village**

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire**

Une révision du PLUI est en cours, sur les 27 communes de l'Arize-Lèze.

Retrouver toutes les informations utiles sur le site de la communauté de communes « arize-leze.fr » rubrique services/urbanisme.

**Votre avis compte !** Pour le donner, 4 possibilités :

- En mairie sur le registre dédié,
- Par courrier adressé à la mairie ou au président de la communauté de commune,
- Sur le site internet ci-dessus,
- Par mail plui.ccal@gmail.com

En mairie, vous trouverez également une carte du PLUI actuel.

Des réunions publiques seront proposées dans les mois à venir et nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

**Covid-19 et annulation des fêtes de Castex**

En lien avec les obligations sanitaires liées au Covid-19, nous avons la tristesse de vous annoncer l'annulation de la fête annuelle de Castex ainsi que du repas offert par la mairie à ses habitants cette année.

La messe du lundi 27 juillet à 11h est maintenue.

**Nous reviendrons vers vous au plus vite**, dès que nous le pourrons, pour se retrouver lors d'un moment convivial.

Journal de Castex, *Communauté de Communes*, Janvier 2021

**BILAN** : Certaines communes ont relayé les informations du PLUi afin de tenir informé au maximum la population.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

**PLUI**  
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
Communauté de Communes Arize-Lèze

Par délibération communautaire du 26 juin 2019, les 27 communes de la Communauté de Communes Arize-Lèze (CCAL) se sont engagées dans l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Mélanie Cot est la référente du village auprès de cette instance de réflexion et y porte la parole du Conseil.

**Ce futur PLUI vise à répondre à quatre grands principes :**

- Permettre un **développement urbain maîtrisé et respectueux** des spécialités agricoles, paysagères et culturelles du territoire, du maintien de la biodiversité et des espaces naturels ;
- Prendre en compte **l'urgence climatique et le respect de l'environnement** ;
- Orienter le **développement du territoire de façon équilibrée entre l'urbain et le rural**, en définissant des grands projets d'équipements et de services afin d'établir un maillage du territoire au bénéfice de la population et du tourisme de séjour ;
- Mettre en **valeur et réhabiliter un patrimoine riche et diversifié**

**Ce PLUI sera construit en concertation avec les habitants du territoire. Pour ce faire, auront lieu :**

- Douze **réunions publiques** à différentes étapes et en différents lieux afin de donner la parole à tous ;
- La mise en place de **registres en Mairie ou au siège de la Communauté de Communes**, afin de donner son opinion et formuler ses requêtes ;
- Une information continue sur l'avancée du PLUI à travers le site internet communautaire, les magazines communaux et communautaires ;
- La mise en place d'une **exposition** restituant les résultats des études et les orientations du projet ;
- La tenue d'**ateliers participatifs**, d'échange et d'expression, dédiés aux habitants.

**Vous pouvez aussi donner votre avis ou exprimer une demande :**

- **Par courrier** adressé à « Monsieur le Président de la Communauté de Communes Arize-Lèze ». Votre lettre peut être déposée en mairie ou encore adressée par voie postale à « CCAL, route de Foix, 09 130 Le Fos-sat » ;
- **Via le formulaire numérique d'observation**, sur le site de la Communauté de Communes : <https://www.arize-leze.fr/-Elaboration-en-cours-PLUI-ARIZE-LEZE-.html> ;
- **Par mail** en écrivant à l'adresse dédiée au PLUI : [plui.ccal@gmail.com](mailto:plui.ccal@gmail.com)

**Vous avez la possibilité de vous exprimer par de nombreux moyens, n'hésitez pas !**

PS : PLUI actuel consultable en mairie ou sur le site de la CCAL : <https://www.arize-leze.fr/-P-L-U-I-.html>

# 3.7 Organisation des réunions publiques

Des réunions publiques ont été organisées à plusieurs étapes de l'élaboration du document pour informer la population de son avancement. À la fin des présentations, un temps de débats et d'échanges sous forme de questions/réponses avait lieu pour permettre à chacun de réagir. L'ensemble de la prise en compte des questions figure au sein des comptes rendus annexés au bilan de concertation.

## Première session de réunions publiques : Présentation du PADD

18

- Lundi 19 Septembre 2022 au Mas d'Azil

*Communes concernées : Campagne-sur-Arize, Les Bordes-sur-Arize, Sabarat, Montfa, Camarade, Le Mas-d'Azil, Gabre*

- Mardi 20 Septembre 2022 à Lezat-sur-Lèze

*Communes concernées : Lezat-sur-Lèze, Saint-Ybars, Sainte-Suzanne, Villeneuve-du-Latou, Durfort, Sieuras*

- Mercredi 21 Septembre 2022 à Daumazan-sur-Arize

*Communes concernées : Thouars-sur-Arize, Loubaut, Méras, Castex, Daumazan-sur-Arize, La Bastide-de-Besplas, Fornex*

- Jeudi 22 Septembre 2022 au Fossat

*Communes concernées : Le Fossat, Artigat, Carla-Bayle, Casteras, Lanoux, Pailhès, Monesple*

**BILAN :** Environ 150 personnes ont assisté à la présentation du diagnostic et du PADD. Les questions ont porté sur les statistiques présentées, sur la prise en compte de l'agriculture, sur les déplacements...



**PLUi | Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**  
**Arize-Lèze**

### RÉUNIONS PUBLIQUES

**PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**

Venez participer aux réunions organisées dans votre secteur !

Suivez les actualités du PLUi sur le site de la Communauté de communes Arize-Lèze

- Habitat
- Environnement
- Formes urbaines
- Mobilités
- Economie
- Services
- Tourisme
- Nature
- Espaces publics
- Paysage
- Equipements
- Energie
- Agriculture
- Centres-bourgs
- Patrimoine
- Biodiversité
- Cadre de vie
- Aménagement
- Commerce
- Démographie
- Territoire vécu

**• LUNDI 19 SEPTEMBRE : > 19H30 - LE MAS D'AZIL (SALLE DES FÊTES)**

**• MARDI 20 SEPTEMBRE : > 19H30 - LÉZAT-SUR-LÈZE (SALLE DES FÊTES)**

**• MERCREDI 21 SEPTEMBRE : > 19H30 - DAUMAZAN-SUR-ARIZE (SALLE DES FÊTES)**

**• JEUDI 22 SEPTEMBRE : > 19H30 - LE FOSSAT (SALLE PLÉNIÈRE DANS LES LOCAUX DE LA CCAL)**

POUR PLUS D'INFORMATIONS : CONTACTER LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARIZE LÈZE  
mail : accueil@arize-leze.fr tel : 05 61 68 55 99

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ARIZE LEZE

## Deuxième sessions de réunions publiques : la phase réglementaire

- Jeudi 30 Novembre 2023 au Mas d'Azil

*Communes concernées : Campagne-sur-Arize, Les Bordes-sur-Arize, Sabarat, Montfa, Camarade, Le Mas-d'Azil, Gabre*

- Lundi 11 Décembre à Lezat-sur-Lèze

*Communes concernées : Lezat-sur-Lèze, Saint-Ybars, Sainte-Suzanne, Villeneuve-du-Latou, Durfort, Sieuras*

- Jeudi 7 Décembre 2023 à Daumazan-sur-Arize

*Communes concernées : Thouars-sur-Arize, Loubaut, Méras, Castex, Daumazan-sur-Arize, La Bastide-de-Besplas, Fornex*

- Mercredi 13 Décembre 2023 au Fossat

*Communes concernées : Le Fossat, Artigat, Carla-Bayle, Casteras, Lanoux, Pailhès, Monesple*

**BILAN** : Environ 150 personnes ont assisté à la présentation du projet de PLUi avant arrêt. Les questions ont tourné autour de l'enjeu du maintien de la biodiversité, de la limitation de la consommation d'espaces, de la constructibilité de terrains de particuliers, ...

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **PLUi** | Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**RÉUNIONS PUBLIQUES**  
PRÉSENTATION DE L'AVANCEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Venez participer aux réunions organisées dans votre secteur !

Suivez les actualités du PLUi sur le site de la Communauté de Communes Arize-Lèze  
[www.arize-leze.fr/Elaboration-en-cours-PLUI-ARIZE-LEZE](http://www.arize-leze.fr/Elaboration-en-cours-PLUI-ARIZE-LEZE)

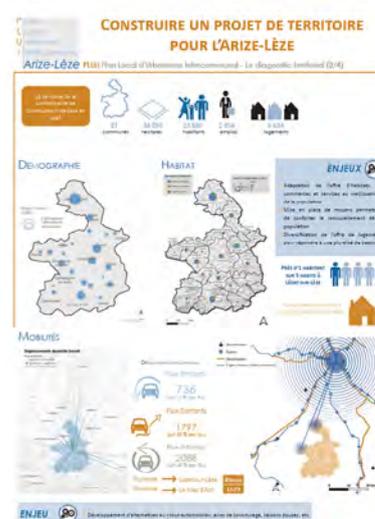
- Habitat
- Environnement
- Formes urbaines
- Mobilités
- Economie
- Services
- Tourisme
- Numérique
- Espaces publics
- Paysage
- Equipements
- Energie
- Agriculture
- Centres-bourgs
- Patrimoine
- Biodiversité
- Cadre de vie
- Aménagement
- Commerces
- Démographie
- Territoire vécu

POUR PLUS D'INFORMATIONS : CONTACTER LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARIZE LÈZE  
mail : [accueil@arize-leze.fr](mailto:accueil@arize-leze.fr) tel : 05 61 68 55 90

# 3.8 Les panneaux d'exposition

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, des affiches en format A1 et A3 ont été réalisées afin de communiquer sur le document d'urbanisme. Le contenu des affiches a notamment mis en avant le calendrier, le rôle du PLUi ou encore des éléments de diagnostic ainsi que les orientations du PADD.

Les panneaux d'exposition ont été imprimés et affichés au siège de l'intercommunalité et envoyés dans toutes les communes.



Affiche à la mairie d'Artigat



Affiches au siège de la CCAL

Affiches à la mairie de Sabarat

**BILAN :** Les panneaux d'exposition ont eu vocation à communiquer et à partager des informations sur le PLUi avec la population. Les affiches permettent aussi d'apporter des éléments de connaissances aux habitants sur leur territoire.

La diffusion de l'information aurait pu être plus massive si l'ensemble des communes avaient elles aussi imprimées ces documents.

# 3.9 Les registres de concertation

Dès le début de la démarche avec les premiers éléments produits et concertés, en juin 2019, les communes ont mis à disposition de la population, en mairie et au siège de la communauté de communes un cahier permettant aux habitants et aux acteurs du territoire de venir afficher leurs remarques, avis et demandes sur l'élaboration du PLUi.

À chaque grande étape de travail, les communes ont fait part des éventuelles remarques recueillies dans ces cahiers afin de permettre l'évolution de la démarche et de la méthodologie lorsque nécessaire.

Les remarques, doléances ou commentaires ont pu être également recueillis via une adresse mail créée spécialement pour l'occasion ainsi qu'un formulaire d'observations accessible sur le site internet de la communauté de commune à la rubrique «Elaboration en cours PLUI ARIZE LEZE».

La population s'est aussi exprimée à travers l'envoi de courrier postal adressé au Président de la Communauté de Communes.

## 220 CONTRIBUTIONS

### ▶ LES MOTIFS

147 demandes de **mise en constructibilité** soit 67 % des remarques du registre

23 demandes de **classement de parcelles en zone agricole** soit 10 % des remarques du registre

21 demandes de **changement de destination** soit 10 % des remarques du registre

29 **remarques diverses et variées (projet EnR, extension, demandes d'informations...)** soit 13 % des remarques du registre

### ▶ LES MOYENS DE COMMUNICATION

63 demandes reçues **par courrier** soit 29 % des remarques du registre

65 demandes reçues **par mail** soit 30 % des remarques du registre

92 demandes reçues **par registre** soit 42 % des remarques du registre



Une analyse de chaque contribution a été effectuée avant l'arrêt du PLUi. Comme indiqué dans les modalités de concertation, les réponses apportées aux observations ou remarques inscrites dans les registres sont synthétisées dans le bilan de la concertation. Le tableau ci-après reprend les différentes réponses qui ont été apportées :

Demande	Réponse apportée par la collectivité	Nombre de contributions concernées	Justifications
Mise en constructibilité	Favorable	20	Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et répond à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser.
	Favorable pour partie	23	Compatible en partie avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et répond à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser.
	Défavorable	102	Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser.
	Non localisée	2	/
Classement de parcelles en zone agricole	Favorable	10	Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger l'activité agricole et à permettre leur développement.
	Favorable pour partie	8	Compatible en partie avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger l'activité agricole et à permettre leur développement.
	Défavorable	5	Contraire avec la protection des milieux à enjeux avancée dans l'axe 3.1 du PADD, les espaces visés sont majoritairement boisés et ont été classés en zone Naturelle.
Changement de destination	Favorable	17	Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger le patrimoine rural et/ou agricole.
	Favorable pour partie	0	/
	Défavorable	3	Contraire à la protection face au risque inondation de l'axe 3.5 du PADD : les bâtiments se situent en zone inondable.
	Non localisé	1	/

Autres	Favorable	8	certaines remarques diverses ont pu être prise en compte comme les souhaits de rénover des habitations existantes ou la suppression d'emplacements réservés.
	Favorable pour partie	1	La seule demande concerne la suppression d'une EBC. Celui ci n'est pas repris dans le projet de PLUi mais la parcelle fait l'objet d'une protection au titre du L151-23 du CU.
	Défavorable	2	Une demande concerne un projet de parc photovoltaïque qui ne s'inscrit pas dans la stratégie ENR du territoire. La seconde, la suppression d'un emplacement réservé qui est maintenu pour la mise en oeuvre d'un projet d'intérêt collectif.
	Non localisé	0	/
	Prend acte	16	La collectivité à pris acte des différentes remarques sur le projet.
	pas du ressort du PLUi	2	Les remarques ne relève pas du PLUi.

Une annexe avec qui sera mis à disposition sur le site internet et, sous la forme papier, au siège de la Communauté de Communes avant d'être versé au dossier d'enquête publique en reprenant chaque demande faite lors de la concertation et la réponse apportée par la collectivité.

#### BILAN :

Il est possible de constater que le registre de concertation a surtout fait l'objet de demande de mise en constructibilité et d'information sur les droits à construire.

Les habitants ont su se saisir de l'ensemble des moyens de communication qui ont été mis à leur disposition pour faire remonter leur remarques et demandes.

# 4. LES OUTILS DE CONCERTATION COMPLEMENTAIRES AVEC LES ELUS ET LES PARTENAIRES

# 4.1 Concertation avec la profession agricole

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi et particulièrement au niveau du diagnostic agricole, la parole a été donnée aux agriculteurs et notamment à travers la réalisation de permanences agricoles.

Afin de toucher un maximum d'agriculteurs, 4 permanences réparties sur l'ensemble du territoire ont été organisées :

- › Lundi 22 Février 2021 de 9h à 12h et de 13h à 17h à Daumazan-sur-Arize
- › Mardi 23 Février 2021 de 9h à 12h et de 13h à 17h au Mas-d'Azil
- › Mercredi 24 Février 2021 de 9h à 12h et de 13h à 17h au Fossat
- › Jeudi 25 Février 2021 de 9h à 12h et de 13h à 17h à Lézat-sur-Lèze

**BILAN :** Ces permanences agricoles ont permis de recueillir des données qualitatives et de donner l'occasion aux agriculteurs de l'intercommunalité d'échanger et d'exprimer leurs avis, leurs problématiques, échanger et poser toutes les questions ou interrogations qui pourraient être en lien avec le PLUi.

Les permanences agricoles ont aussi participé à l'émergence d'enjeux sur le territoire ainsi qu'identifier les principales attentes autour du monde agricole.

Au total, 25 agriculteurs se sont rendus aux permanences agricoles.

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : DIAGNOSTIC AGRICOLE**  
// Communauté de communes Arize-Lèze //

**Le PLUi et l'AGRICULTURE**

Par délibération communautaire du 26 juin 2019, les 27 communes de la Communauté de Communes Arize-Lèze se sont engagées dans l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Le PLUi est un document de planification et d'urbanisme réglementaire, réalisé à l'échelle de la Communauté de Communes. Il analyse le fonctionnement du territoire, identifie ses enjeux pour construire un projet territorial d'aménagement et de développement, à l'horizon de 10-15 ans.

La première étape du PLUi est la réalisation d'un diagnostic territorial. Il s'agit de réaliser un état des lieux du territoire et de ses dynamiques. Au sein de ce diagnostic, le diagnostic agricole permet de disposer d'une connaissance fine et actualisée de la situation de l'activité agricole sur le territoire. Il permet d'ajuster la prise de décision des élus pour l'élaboration du PLUi. Son intégration et son alimentation des différentes pièces du PLUi seront donc ciconscrites aux champs d'application du PLUi et aux seules dimensions que le PLUi doit ou peut intégrer.

**Les étapes du PLUi**

2019 <b>1</b> Lancement du PLUi par délibération du Conseil Communautaire et définition des modalités de la concertation	2020/2021 <b>2</b> Diagnostic territorial et analyse de l'état initial de l'environnement <b>DIAGNOSTIC AGRICOLE</b>	2021 <b>3</b> Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)	2021/2022 <b>4</b> Traduction graphique et réglementaire du PADD	2022 <b>5</b> Avis du projet de PLUi par délibération du Conseil communautaire et bilan de la concertation	2022/2023 <b>6</b> Avis des Personnes Publiques Associées (PPA) sur le PLUi arrêté et Enquête Publique	2023 <b>7</b> Approbation du PLUi par délibération du Conseil Communautaire
--	---	---	--	--	--	---

**POURQUOI PARTICIPER EN TANT QU'EXPLOITANT AGRICOLE OU MARAÎCHER ?**

En tant qu'exploitants agricoles ou maraîchers vous êtes directement concernés par l'élaboration de ce PLUi, dans la mesure où votre exploitation agricole est présente sur le territoire intercommunal, que ce soit par l'exploitation de terres situées sur la Communauté de Communes ou par la présence de bâtiments d'activités agricoles sur le territoire (siège d'exploitation, bâtiments d'élevage, bâtiments de stockage, serres, ...).

Le PLUi est la traduction du projet de territoire de la Communauté de Communes, et en examine sa vision. Document opposable aux tiers, il déterminera l'usage des sols sur l'ensemble du territoire intercommunal (délimitations de zones à vocation agricole, à vocation agricole ou naturelle...). Chaque zone posée dans un règlement ou sein d'unquel sont définis les droits à construire de chaque parcelle, ainsi que l'aspect des constructions qui peuvent y être édifiées. C'est sur la base de ces règles que seront accordés ou refusés les permis de construire, de démolir et d'aménager, y compris pour l'activité agricole.

Afin de permettre et anticiper vos besoins et projets de construction ou diversification agricole, votre participation au diagnostic agricole est fortement recommandée. Parler de notre connaissance vos projets est impératif si vous souhaitez que le PLUi puisse permettre leur réalisation dans le futur !

**Trois dimensions particulières sont soulevées par le code de l'urbanisme quant à l'intégration de la dimension agricole dans le PLUi :**

<b>LA PRÉSERVATION</b> PONDICER POTENTIEL AGRICOLE TRAME VERTE ET BLEUE	<b>BÂTIMENTS DES EXPLOITANTS AGRICOLES ET CIVILS</b>	<b>LE DÉVELOPPEMENT</b> DIVERSIFICATION AGRICOLE	<b>LA RELATION</b> AUX TIERS AUX PAYSANS
--	--	---	--

**COMMENT PARTICIPER ?**

La Communauté de communes et ses élus ont souhaité intégrer les agriculteurs-exploitants du territoire à la démarche d'élaboration de ce PLUi, afin de prendre en considération vos attentes et vos besoins à travers :

- un questionnaire dédié aux exploitants agricoles. Ce questionnaire a vocation à connaître l'état des lieux de l'activité agricole et ses besoins futurs, ainsi que vos éventuels projets de constructions agricoles ou de diversification de votre exploitation. Ces questionnaires ne seront pas divulgués, et les données numériques tenues secrètes, et ce questionnaire est disponible sur demande auprès de votre mairie ou de la Communauté de Communes.
- des permanences agricoles pour venir remplir sur place votre questionnaire, venir exprimer votre avis, vos besoins, vos projets, tenues.

**Venez nous rencontrer lors des permanences !**

Dates	Lieux	Horaires
Lundi 22 février 2021	Daumazan-sur-Arize - Salle polyvalente	De 9h à 12h et de 13h à 17h
Mardi 23 février 2021	Le Mas d'Azil - Mairie, salle du Conseil Municipal	De 9h à 12h et de 13h à 17h
Mercredi 24 février 2021	Le Fossat - Mairie, salle du Conseil Municipal	De 9h à 12h et de 13h à 17h
Jeudi 25 février 2021	Lézat-sur-Lèze - Mairie, salle du Conseil Municipal	De 9h à 12h et de 13h à 17h

Durant le mois de janvier 2021, un questionnaire a été envoyé aux 469 personnes du territoire ayant potentiellement une activité agricole à partir des déclarants PAC de 2018. Le questionnaire, travaillé en collaboration avec les partenaires agricoles a directement été envoyé aux agriculteurs en leur demandant de le retourner à la Communauté de communes.

**BILAN :** L'enquête agricole a eu pour but d'actualiser la connaissance sur les exploitations agricoles et la dynamique économique mais aussi de mesurer la prise en compte des dimensions environnementales et énergétiques par la profession. Le questionnaire a également permis de questionner les agriculteurs sur leurs attentes vis-à-vis du PLUi.

Au total, 121 questionnaires ont été retournés sur l'intercommunalité avec des taux de participation varié selon les communes.

Les agriculteurs de certaines communes n'ont ni participé au questionnaire ni aux permanences.



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - PLUi  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARIZE-LEZE

## Diagnostic agricole

QUESTIONNAIRE « EXPLOITANT »

>> Nom – Prénom : .....

>> Nom et adresse de l'exploitation : .....

>> Téléphone : .....

>> Mail : .....

# 4.2 Concertation avec les communes

## LES ATELIERS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

### SPEED DATING

*Public* : Élus

*Objectifs de l'atelier* :

- Identifier des problématiques sur la commune et réfléchir à une stratégie pour y répondre
- Acquérir des connaissances sur les communes de l'intercommunalité
- Enrichir le diagnostic territorial

*Déroulement de l'atelier* :

- S'installer sur une table
- Présenter la problématique identifiée aux autres communes ainsi que le projet pour y répondre
- Compléter la carte
- Écouter les autres communes
- Changer de table

Un temps de restitution est proposé pour synthétiser les échanges.

*Thématiques proposées*

- Habitat
- Commerce
- Agriculture
- Paysage
- Environnement

A form with three questions in blue boxes and dotted lines for answers. The questions are: "Quelle problématique avez-vous identifiée?", "Quel est votre projet pour y répondre?", and "Comment l'intercommunalité peut-elle vous accompagner?". The form is framed with a decorative border.



## CAHIERS COMMUNAUX

Quelques mois avant l'enquête agricole, des cahiers communaux ont été mis en place à destination des élus. Le questionnaire traitait de plusieurs thématiques telles que : le logement, la qualité de vie, les équipements et les services, la mobilité, l'économie, l'environnement ou encore les énergies renouvelables.

Les cahiers communaux viennent qualifier et compléter les données statistiques du diagnostic.

The image shows a questionnaire titled "DIAGNOSTIC DU PLUi Cahiers communaux" for the "PLU LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - PLUi ARIZE-LÈZE" in the "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARIZE-LÈZE".

**A- Logement**

A1 - Existe-t-il des logements sociaux conventionnés dans votre commune ?  
oui  non

A2 - Si oui, combien ?  
.....

A3 - Existe-t-il des logements communaux dans votre commune ?  
oui  non

A4 - Si oui, combien ?  
.....

A5 - Considérez-vous qu'il existe un manque de logements dans votre commune (par rapport à votre projet communal, aux demandes de particuliers...)?  
oui  non

**B- Qualité de vie**

B1 - Selon vous, quels sont les éléments qui participent à l'attractivité du territoire (à choix maximum) ?

- Une image résidentielle
- Une offre diversifiée en logement
- Le prix du foncier
- La qualité du paysage et du patrimoine
- Les espaces publics
- La présence d'équipements culturels, sociaux, scolaires ou de santé
- La présence des commerces et des services
- La présence d'emploi sur la commune
- L'offre culturelle répondant aux différentes attentes de la population
- L'animation sportive et la dynamique des associations
- Si autre, merci de préciser  
.....  
.....

B2 - Quels sont les principaux lieux de rencontre et de convivialité de la commune (place, parc, espace naturel, bâtiment, etc.) ? Leur aménagement et leur destination sont-ils adaptés à leurs usages ?  
.....  
.....

**BILAN** : À travers ces questionnaires, le diagnostic a pu être enrichi par des éléments de perception et de besoin des élus. Les cahiers communaux ont permis de comprendre comment est-ce que les élus appréhendent leur territoire.

13 communes sur 27 ont retourné leur questionnaire au près du bureau d'études.

## CONVERSATIONS DE TERRITOIRE

Public : Élus

### Objectifs de l'atelier :

- Mettre en relief ce qui fonctionne et ne fonctionne pas
- Identifier les atouts et les limites du territoire
- Construire un diagnostic de manière partagée

### Déroulement de l'atelier :

- Une présentation introductive
- Installation aux tables et choix des rôles
- Chaque sujet est traité simultanément à chaque table
- Chaque groupement présente une restitution synthétique

### Thématiques proposées

- 17 Novembre 2020 : Économie, Habitat
- 1er Février 2021 : Paysage, Patrimoine naturel, Consommation d'espace, Énergie, Eau, Agriculture



### Habiter le territoire

1. Quels sont pour vous les avantages et les contraintes d'habiter le territoire intercommunal ?

.....

.....

.....

.....

2. Quelles sont les personnes souhaitant s'installer sur le territoire ? Que recherchent-ils ? Quels sont leurs besoins ou leurs attentes en matière d'habitat ? Ces attentes ont-elles évoluées ces dernières années ?

.....

.....

.....

.....

3. L'offre de logement sur la communauté de communes vous semble-t-elle globalement adaptée pour tous les types de ménages (jeunes, personnes âgées, familles avec enfants) ? Existe-t-il des manques de certains types de logements ?  
- Quel segment du parc les jeunes ménages privilégient-ils ? (accession aidée, location) ?  
- Le parc de logements permet-il de répondre à toutes les demandes (au parcours résidentiel) ? Quel rôle est attribué au parc locatif (privé et public) ? Est-il suffisamment développé et diversifié ?  
- Le parc de logements et l'offre d'hébergement sont-ils adaptés aux personnes âgées ?

5

Communauté de communes Arize-Lèze - Plan local d'urbanisme

### A. Paysage et identité

A.1. Quels sont pour vous les paysages caractéristiques (vallées, reliefs, plaines, ...) et les points de vue les plus emblématiques du territoire ?

.....

.....

.....

.....

A.2. Que donneriez-vous à voir de votre territoire à quelqu'un de passage, quelqu'un qui le visite ?

.....

.....

.....

.....

A.3. Existe-t-il des points communs (physiques, mémoriels, symboliques) reliant les communes et pouvant forger une identité à l'échelle intercommunale ?

.....

.....

5

Communauté de communes Arize-Lèze - Plan local d'urbanisme



## LES ATELIERS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

### LES CAHIERS D'INTENTION

**Public :** Élus

**Objectifs de l'atelier :**

- Permettre d'identifier les enjeux prioritaires sur la commune
- Définir l'échelle la plus pertinente pour répondre à l'enjeu
- Co-construire les orientations du PADD

**Déroulement de l'atelier :**

- Prendre connaissance des enjeux du diagnostic
- Évaluer les enjeux
- S'accorder sur l'importance des enjeux
- Possibilité de s'exprimer librement sur d'autres enjeux ou de mentionner des commentaires

**Thématiques proposées**

- Ruralité et diversité paysagère
- Patrimoine bâti et naturel
- Trame verte et bleue
- Agriculture
- Démographie
- Logement
- Activités économiques et emplois
- Morphologie urbaine
- Gestion des risques
- Ressource en eau
- Énergie
- Tourisme
- Cadre de vie

#### ENJEUX ASSOCIÉS

Pour chaque enjeu évoqué ci-dessous, préciser si pour vous celui-ci est prioritaire, fort, moyen ou faible ; et s'il est à traiter à l'échelle de votre commune, ou de la Communauté de Communes Anze-Lèze (plusieurs choix possibles)

	Niveau d'enjeu			Échelle d'enjeu	
	Prioritaire fort	Moyen	Faible	Commune	Communauté de Communes
La qualité paysagère des entrées de villes et bourgs	<input type="radio"/>				
La protection des points de vue et co-vitabilités lointaines	<input type="radio"/>				
L'arrêt du phénomène de mitage des espaces naturels et agricoles par l'habitat individuel	<input type="radio"/>				
La préservation des milieux ouverts et la reconquête des espaces embroussaillés	<input type="radio"/>				
L'intégration du bâti récent dans le paysage	<input type="radio"/>				
La protection des éléments boisés du paysage (bois, arbres, haies, ...)	<input type="radio"/>				
La bonne intégration paysagère des bâtiments agricoles	<input type="radio"/>				

**IDENTIFIEZ-VOUS D'AUTRES ENJEUX ?**

**AUTRES COMMENTAIRES (PISTES D'ACTION...)?**



BILAN DE LA CONCERTATION

## PHASE RÉGLEMENTAIRE

### ATELIER CONSTRUCTION D'UNE OAP

*Public* : Élus

*Objectifs de l'atelier* :

- Faire du terrain pour prendre connaissance des secteurs OAP
- Réfléchir collectivement à la construction d'une OAP
- Vérifier la compatibilité entre les OAP et le PADD

*Déroulement de l'atelier* :

- Choisir son groupe
- Choisir son OAP
- Collez, indiquez, entourez et tracez lorsque cela est demandé dans la consigne
- Cochez les orientations du PADD qui semblent être présents sur votre OAP

*Thématiques proposées*

- L'intégration du projet dans l'existant
- Composition et programmation du projet
- Concordance avec le PADD



**COMPOSITION ET PROGRAMMATION DU PROJET**

» QUELLE EST L'APPROCHE PAYSAGÈRE DE MON PROJET ?

Quelles formes urbaines pour les bâtiments ? Comment seront traitées les franges en limites d'urbanisation ?

Le projet permet-il des fenêtres paysagères ?

» QUELLE EST L'APPROCHE ARCHITECTURALE DE MON PROJET ?

Quels matériaux sont privilégiés ?

Le projet est-il localisé sur un site classé ? Doit-il respecter une réglementation architecturale ou paysagère ?

Quelles sont les expositions ?

» QUELLE EST L'APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE MON PROJET ?

Est-ce que le projet est à proximité d'espaces de rafraîchissement ? De protection solaire ?

Existe-t-il un alignement arboré sur les franges du projet ? Des plantations à conserver à créer ?

Périmètre de captage à proximité ?

0 à 2 ans !!!!

2 à 5 ans !!!

**CARTE A JOUER N°1**

**L'INTÉGRATION DE MON PROJET DANS L'EXISTANT**

1 QUELS LIENS PEUT AVOIR MON PROJET AVEC SON ENVIRONNEMENT AGRICOLE ET NATUREL ?

1 ? QUEL IMPACT POURRAIT AVOIR LE PROJET SUR LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES ?

2 ? QUELS TYPES D'ESPACES AGRICOLES ET NATURELS EXISTENT-ILS SUR LES FRANGES DU PROJET ?

3 ? LE PROJET PORTE-T-IL ATTEINTE AUX PAYSAGES AGRICOLES ET NATURELS ?

4 ? COMMENT LE PROJET PEUT-IL S'INTÉGRER HARMONIEUSEMENT ?

5 ? QUELLES COMPLÉMENTARITÉS PEUT-IL Y AVOIR ENTRE LE PROJET ET LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES ?

Placer les gommettes sur les espaces à enjeux naturels et/ou écologiques

Placer les gommettes sur les espaces à enjeux agricoles

Dessiner les corridors écologiques

**CARTE A JOUER N°2**

**L'INTÉGRATION DE MON PROJET DANS L'EXISTANT**

2 COMMENT MON PROJET SERA EN RELATION AVEC LES SERVICES ET LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS ?

1 ? TROUVE-T-ON DES COMMERCES À PROXIMITÉ DU PROJET ? (MOINS DE 1KM)

2 ? EST-CE QUE DES ACCÈS SONT PRÉSENTS POUR DESSERVIR LE SECTEUR DE PROJET ?

3 ? PEUT-ON ACCÉDER AU SECTEUR DE PROJET PAR UN AUTRE MOYEN QUE LE VÉHICULE INDIVIDUEL ?

4 ? LE SECTEUR DU PROJET EST-IL RACCORDÉ À LA FERRE ?

5 ? TROUVE-T-ON DES SERVICES OU DES ÉQUIPEMENTS (STADE, MAIRIE, MÉDECIN...) À PROXIMITÉ DU PROJET (MOINS DE 3KM) ?

Placer les gommettes sur les services et les équipements

Placer les gommettes sur les commerces

Tracer les connexions à votre secteur de projet (route, chemin...)



## LA PLATEFORME COLLABORATIVE

À partir de la phase réglementaire afin de faciliter les échanges avec les élus et d'être plus précis dans leur travail, une plateforme a été ouverte. Cette plateforme offre la possibilité de commenter et de dessiner directement sur une cartographie participative. C'est aussi un outil qui peut servir pour échanger des documents.

Surface

Modifier

Exporter

Questionnaire

je corrige la ... (Optionnel)

Zone A Zone N

Zone U

vers une zone (Optionnel)

Zone A Zone AU

Zone N Zone U

Compléments (Optionnel)

Dites nous en plus...

Annuler Enregistrer

35

**BILAN** : Les élus communaux ont été largement associés à toutes les étapes de la procédure d'élaboration du PLUi. Les outils mis à disposition pour leur concertation ont été efficaces et ont permis une réelle appropriation du documents par l'ensemble des élus communaux ayant participé à son élaboration.

## 4.3 Concertation avec les partenaires

Lors des différentes phases du PLUi des réunions avec les Personnes Publiques Associées (PPA) ont été mises en place afin de construire un document de manière partagée. Au total, 5 réunions ont été réalisées :

- › Mercredi 30 Mars 2022 : Présentation du PADD
- › Jeudi 22 Septembre 2022 : Lancement de la phase réglementaire
- › Lundi 22 Mai 2023 : Échange sur l'avancement du zonage et OAP
- › Mercredi 11 Octobre 2023 : Point d'étape avant l'arrêt
- › Jeudi 9 Novembre 2023 : Réunion de travail avec la CDPENAF

Ces réunions sont aussi l'occasion de rappeler le calendrier de la procédure aux PPA et de les tenir informer sur l'état d'avancement du projet. Ces échanges peuvent donner lieu à des retours et des avis de la part des PPA qu'il convient alors de prendre en compte dans la rédaction du PLUi.

**BILAN** : Le bilan des réunions avec les PPA est plutôt positif avec des personnes publiques associées qui se sont bien mobilisées permettant d'avoir une diversité d'acteurs représentée et de multiplier les regards sur le projet.